

RAPPORT DE VISITE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Commune : GUIZERIX

Date de la visite : 21/10/2022

Propriétaire :

Nom :	Mr CAZAUX Christophe
Adresse :	26 résidence de la JANAIS 35590 SAINT GILLES
Téléphone :	/
Email :	/



Personne présente le jour du contrôle :

Nom :	Mr GARRAUD Philippe
Qualité :	Agent immobilier
Téléphone :	06 18 98 52 81
Email :	/

Documents remis par la personne présente le jour du contrôle :

- Aucun

Le Terrain

Référence cadastrale :	Parcelles : 105, 106	Section : A
Adresse :	633 La COSTE 65230 GUIZERIX	
Superficie :	5 000 m ²	
Superficie disponible pour l'assainissement :	Suffisante pour tout type de filière	
Pente :	> à 5%	
Alimentation en eau potable :	Service Public SIAEP du Lizon	
Puits :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Usage : <input type="checkbox"/> AEP <input type="checkbox"/> jardin <input type="checkbox"/> pas d'usage	
Exutoire possible :	pas de fossé	
Autre :		

L'habitation

Type de résidence : Résidence principale Résidence secondaire locatif
Occupation des locaux : toute l'année Inhabitée :
Nb d'usagers permanents : 1 Nombre d'usagers occasionnels : /

Année de réalisation de l'assainissement : Inconnu	
Nombre de chambres : 3	Nombre de cuisine : 1
Nombre de salle de bains : 2	Nombre de WC : 2
Nombre de Salon : 1	Autre : /
Nombre de pièces principales : 4	Nombre d'Equivalents Habitants (EH) : 4

Travaux depuis la dernière visite

Sur l'installation d'assainissement conformément au dernier rapport de visite : Oui Non Autre
Sur le terrain aux abords de l'installation d'assainissement : Oui Non Type :

Implantation de l'installation d'assainissement :

A plus de 35 m d'un puits : Oui Non Non concerné (pas de puits sur le terrain)

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COLLECTE DES EAUX USEES (EU) :

Eaux pluviales ou eaux de piscine dirigées vers l'installation : oui non non évalué
Collecte eaux vannes / eaux ménagères séparées : oui non non évalué
Ensemble des eaux usées collectées : oui non non évalué
Ecoulement des eaux : correct stagnation bouché non évalué

PRETRAITEMENT : Oui Non Sans information

Bac à graisse : oui non

Volume : /

Matériaux : /

Accessibilité : /

Ecoulement : /

Dimensionnement : /

Fréquence d'entretien : /

Défaut de structure ou de fermeture : /

Fosse : septique toutes eaux

autre

Volume : 3 000 litres

Nombre : 1

Accessibilité : oui

Matériaux : béton

Ecoulement : correct

Dimensionnement : correct

Défaut de structure ou de fermeture : tampon cassé

Niveau de boues : 30 cm

Date dernière vidange : inconnu

Justificatif de vidange : /

Opérateur de vidange : /

Préfiltre Decolloïdeur : Aucun Intégré Séparé

Matériaux filtrants : pouzzolane

Accessibilité : oui

Ecoulement : correct

Défaut de structure ou de fermeture : Aucun

Ventilation :

Ventilation : oui

Extracteur : Statique

Diamètre : Ø100 mm

Sortie au-dessus du toit : oui

Nuisance olfactive : non



Dysfonctionnements :

Le tampon de la fosse est cassé.

TRAITEMENT : Oui Non Sans information

Type et dimensionnement : Tranchées d'épandage à priori

Dimensionnement : Inconnu

Regard de répartition : oui non non évalué

Accessibilité : oui

Matériaux : béton

Stagnation d'eau : non

Ecoulement : non évalué

Nombre de drains : 3

Type : agricole épandrain

Regard de bouclage : oui non non évalué

Accessibilité : /

Matériaux : /

Stagnation d'eau : /

Regard de collecte : oui non non évalué

Accessibilité : /

Matériaux : /

Stagnation d'eau : /

Ecoulement : /

Nombre de drains : /

Type : agricole épandrain



Dysfonctionnements :

Le système de traitement n'est pas accessible.

REJET

- Type : infiltration milieu hydraulique superficiel
 Milieu récepteur : le sol
 Risque de contact avec eaux usées non traitées : oui non
 sur la parcelle hors parcelle
 Nuisance olfactive : oui non
 Plainte : oui non
 Autorisation de rejet : oui non
 Justificatif fourni : oui non
 Écoulement de l'exutoire : correct stagnation
 Entretien de l'exutoire : oui non
- Défaut de sécurité sanitaire :** oui non non évalué
Risque pour la sécurité des personnes : oui non non évalué
Risque avéré de pollution de l'environnement : oui non non évalué

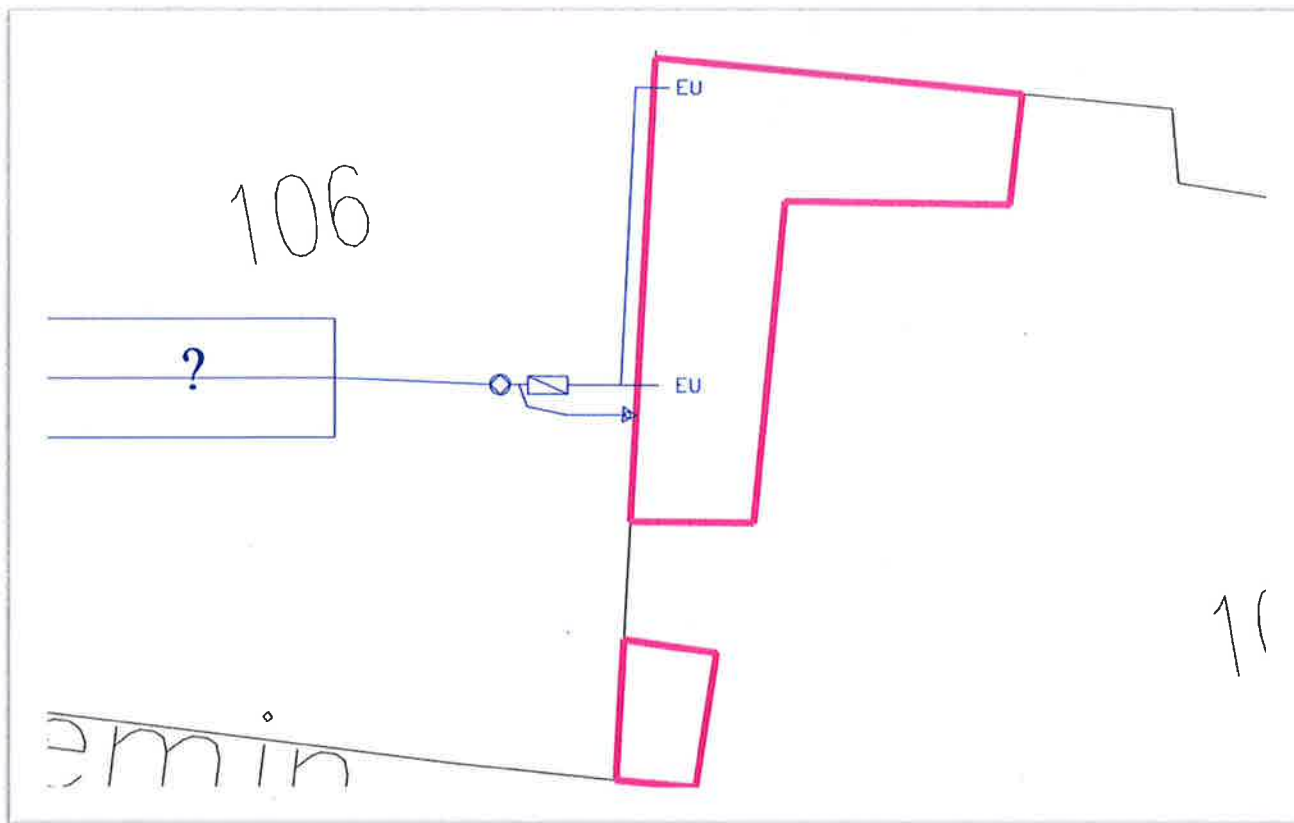


Observations :

Pas de nuisances constatées le jour du contrôle.

Plan de l'installation d'assainissement non collectif

Le plan ci-dessous a été réalisé selon les déclarations et les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



PRETRAITEMENT	TRAITEMENT	REJET	DIVERS
<ul style="list-style-type: none"> Bac à graisses Fosse toutes eaux avec filtre décoloïdeur intégré Fosse septique Fosse toutes eaux Fosse étanche Microstation 	<ul style="list-style-type: none"> Regard de collecte Ventilation d'extraction des gaz Ventilation d'aération primaire Filtre décoloïdeur séparé Tranchées d'épandage Plateau Absorbant 	<ul style="list-style-type: none"> Filtre à sable vertical drainé Filtre à sable horizontal drainé Filtre à sable non drainé Lit d'épandage Terre drainé Terre Pompe de relevage 	<ul style="list-style-type: none"> Sous-sol Fossé Puisard Surface cours d'eau Réseau pluvial Puits EP Eaux pluviales EM Eaux ménagères (salle de bains, cuisines,...) EV Eaux vannes (WC) EU Eaux usées (EM + EV) Ventilation

AVIS DU SPANC

EVALUATION et CLASSEMENT de L'INSTALLATION d'ASSAINISSEMENT (selon le tableau de l'annexe II de l'arrêté du 27/04/2012)

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	CLASSEMENT
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique <i>Mise en demeure de réaliser une installation conforme</i> <i>Travaux à réaliser dans les meilleurs délais</i>
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input checked="" type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme Danger pour la santé des personnes <i>Travaux obligatoires sous 4 ans</i> <i>Travaux dans un délai de 1 an si vente</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme <i>Travaux dans un délai de 1 an si vente</i>
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<i>Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</i>
<input type="checkbox"/> Pas de défaut majeur constaté sur l'installation	

LISTE DES TRAVAUX A PREVOIR DANS UNE DELAI DE : 4 ANS (DELAJ RAMENE A 1 AN EN CAS DE VENTE)

- ☞ **Remplacer le tampon cassé au niveau de la fosse au plus vite.**
- ☞ Rendre accessible le système de traitement afin de vérifier son état et son dimensionnement. Si insuffisant, il faudra installer un système de traitement adapté et conforme à la réglementation en vigueur. Pour cela, il sera nécessaire de : *Mandater un bureau d'études qui réalisera une étude particulière (étude de sol à la parcelle) définissant la filière d'assainissement non collectif la mieux adaptée à la nature du terrain et à la capacité d'accueil du bâtiment ?*

Fréquence de contrôle appliquée à l'installation : 8 ans (Ramené à 1 an en cas de vente)

AVANT TOUTE MODIFICATION DE : votre installation d'assainissement non collectif

- ✚ Demander conseil au technicien du SPANC (tél pour RDV : 05 62 35 60 94)
- ✚ Compléter la déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (DIDANC) disponible en mairie ou au SPANC du SIAEP du Lizon. La faire parvenir au SPANC, accompagnée d'un plan de masse de la filière, des autorisations et études éventuelles.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A Trie-sur-Baïse, le 21 octobre 2022.



Le Technicien,

Joël CASTERAN

NB : Le contrôle a été réalisé exclusivement sur la base des informations et documents fournis par le propriétaire de l'immeuble (ou de son représentant) lors de la visite. Conformément à l'article L 1311-11-1 du code de la santé publique, le présent certificat est valide pour **une durée de 3 ans**.